

Avocats associés

Jean-Paul Teissonnière
Sylvie Topaloff
François Lafforgue
Julie Andreu (Marseille)
Hélène Aveline
Elisabeth Leroux
Nadine Mélin
Cédric de Romanet
Cécile Labrunie
Marie Fleury

Avocats

Jean-Louis Macouillard
Guillaume Bernard
Géraldine Guibellino (Marseille)

Monsieur Hervé NOVELLI

**Mairie de Richelieu
1 Place du Marché BP 9
37120 RICHELIEU**

PARIS, le 9 Novembre 2017

Monsieur le Maire,

Nous venons vers vous en notre qualité de conseil de l'association Générations Futures dont l'objet social est notamment de protéger la population contre les pesticides. Cette dernière nous a transmis le courrier que vous avez envoyé à vos administrés.

Vous rappelez la réglementation en vigueur (loi n° 2015-992) concernant l'interdiction, pour les communes, d'utiliser des pesticides dans les lieux publics. Pourtant, vous n'hésitez pas à inciter vos administrés à utiliser ces produits, sur le domaine public, en mettant à leur disposition les services techniques de la commune.

Comme vous le savez, le maire est le représentant du pouvoir exécutif au niveau local et se doit de faire respecter la législation en vigueur. Or, en encourageant vos administrés à utiliser des produits pesticides qui leur sont encore utilisables, contrairement à la commune, vous détournez la loi.

De plus, nous vous rappelons que l'article L253-17 du Code rural de la pêche maritime dispose que le fait de faire de la publicité ou de recommander l'utilisation d'un produit défini à l'article L253-1 dudit code en donnant une image exagérément sécurisante ou de nature à banaliser l'utilisation du produit, est puni d'un an d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

Nous vous demandons en conséquence de rédiger sans délai à l'attention de vos administrés un démenti.

Nous vous laissons, bien entendu, le soin de transmettre la présente à votre conseil habituel.

Je vous prie de recevoir nos salutations distinguées.

François LAFFORGUE

Merci d'adresser toute correspondance à :

Cabinet TTLA Paris
29, rue des Pyramides
75001 PARIS
Tél. : 01 44 32 08 20
Fax : 01 40 46 82 80
Toque P268

Cabinet TTLA Marseille
35, cours Pierre Puget
13006 MARSEILLE
Tél. : 04 91 81 03 60
Fax : 04 91 04 63 81



cabinet@tfla-avocats.com